

REPUBLICQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

AR Prefecture
046-214601767-20231116-2023-11-84-DE
Reçu le 29/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 09
Votants 11
Absents 03
Date de la convocation :
08 novembre 2023
Date d'affichage :
09 novembre 2023



OBJET :

Délibération N° 2023-11-84

Devis GRIMAL MENUISERIE
pour le changement des
menuiseries de la salle des
fêtes

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 29/11/2023
Et publication ou notification
Du 30/11/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-trois** le seize du mois de novembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice- Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguïé
Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Serrau Martial a
donné pouvoir à Martinez Dimitri - Bouyssou Vanessa absente du point 1 au
point 7 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'amélioration
énergétique prévus à la salle des fêtes.
Il présente au Conseil Municipal le devis définitif de l'entreprise GRIMAL
menuiserie pour le changement des menuiseries.

Ledit devis s'élève à 16 991 € HT, soit 20 389.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise GRIMAL
menuiserie pour un montant de 16 991 € HT et 20 389.20 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à
intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

